



SESSION
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_064-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents : 22 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents : 7 sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants : 26 Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25 Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention : Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,
Opposition : 1 Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Quorum : 15 Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland
(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Attribution de subventions accordées au titre de la politique de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération n°2024-045 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le Contrat de Ville
« Engagement quartiers 2030 » ;

Vu le Contrat de Ville « Engagement quartiers 2030 » signé le 12 avril 2024 avec l'Etat, le Conseil
départemental de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu la délibération n° 2025-033 du Conseil municipal en date du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif
de la commune pour l'exercice 2025 ;

Considérant la répartition des financements des différents partenaires en soutien aux projets en faveur
des habitants des quartiers prioritaires, telle que définie lors du comité de pilotage du 4 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

PREND ACTE de la répartition des financements des différents partenaires en soutien aux projets portés
en faveur des habitants des quartiers prioritaires telle que précisée en annexe.

DÉCIDE d'attribuer une aide financière aux structures ci-dessous pour les projets suivants :

ACCES NUMERIQUE – Lutte contre le sous équipement et la fracture numérique :	1 000 €
ACTIVITEIL – Ateliers sensibilisation tri :	2 000 €
AMESUD – Fabrique à initiatives :	1 000 €
ATOUT JEUNE – Coffee break :	1 000 €
ATOUT JEUNE – Bruxelles, la BD et moi :	2 000 €
ATOUT JEUNE – Trier, recycler, rien qu'en knets... Tous les jours :	1 000 €
BOXING CLUB MONTILIEN : Sport et bonne nutrition	1 000 €
CLEFS – Boug' de ta rue :	2 000 €
CLEFS – Frayol, un quartier qui pétille :	2 000 €
CLEFS – Quartier Klé'vert :	1 000 €
CNMUSIC – Le bruit de l'encre :	1 500 €
LEZ'ARTS COLLECTIFS – NumériTilt :	1 000 €
LEZ'ARTS COLLECTIFS – Lez'go Festival :	500 €
MEDIACOM – Accompagnement scolaire :	1 500 €
MEDIACOM – Formation français pour adultes :	1 500 €
PORTE PLUME – Ecrivain public vocation sociale :	500 €
RADIO MICHELINE – Découverte radio autour des métiers de la culture :	1 000 €

Soit un total de **21 500€**

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Le Maire,

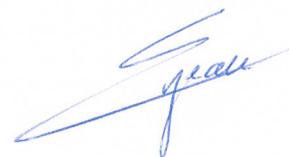


Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU